

> Développeurs de logiciels – Pharmacie

Ajout d'un code de facturation

Voici les renseignements qui serviront à la facturation du médicament atropine (sulfate d') en concentration de 1% **durant la rupture de stock** des produits inscrits à la *Liste des médicaments*.

CHAMP	PRODUIT
Code de facturation	99113890
Date de début d'effectivité	210528
Date de fin d'effectivité	999999
Date de mise en production	210528
Classe A.H.F.S.	52:24.00
Code de dénomination commune	00689
Code de forme	02204
Code de teneur	76616
Dénomination commune	ATROPINE (SULFATE D')
Forme	Sol. Oph.
Teneur	1 %
Groupe(s) médicament	03
Catégorie de médicament	REG
Nature du médicament	MOF
Indicateur de produit unique	N
Pourcentage rabais grossiste	0.00
Indicateur de format d'acquisition	1
Quantité du format	5 ml
* Prix du format	0.00
* Prix unitaire	0.000
Indicateur d'indivisibilité	OUI
Code de statut d'assurabilité	AS
Indicateur de marge bénéficiaire maximum grossiste	N

* Le prix payable par la Régie est le prix réel d'acquisition du pharmacien.

Nous acceptons de payer au pharmacien le prix réel d'acquisition pour la préparation magistrale d'atropine (sulfate d') préparée à l'extérieur de sa pharmacie. Nous rembourserons **exceptionnellement** le prix réel d'acquisition, y compris les frais de préparation à même le coût du médicament. De plus, le pharmacien devra utiliser le code de service professionnel approprié à l'exécution ou au renouvellement de l'ordonnance.

Notez que depuis le 31 octobre 2018, les frais de transport doivent être facturés selon les modalités prévues au programme de remboursement des coûts relatifs au transport des thérapies parentérales, des solutions ophtalmiques et des préparations magistrales non stériles.

Pour des renseignements supplémentaires, communiquez avec nous par courriel à pilotage.gdm@ramq.gouv.qc.ca.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires